



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

1110, chemin Principal
 Saint-Joseph-du-Lac (Québec)
 J0N 1M0
 Tél : 450-623-1072
 Fax : 450-623-2889
 Site internet : sjdl.qc.ca

DEMANDE DE PERMIS BÂTIMENT AGRICOLE CONSTRUCTION ACCESSOIRE

Coût 30 \$

Date de la demande : _____ **Demande reçue le :** _____

IDENTIFICATION

<input type="checkbox"/> Propriétaire		<input type="checkbox"/> Demandeur (procuration obligatoire)	
Nom : _____		Ville : _____	
Adresse : _____		Code Postal : _____	
Téléphone : _____		Courriel : _____	

INFORMATION SUR LES TRAVAUX

Emplacement des travaux : _____			Usage actuel : _____		
Date prévue des travaux : _____		Date prévue de la fin des travaux : _____		Coût approximatif des travaux : _____	
Entrepreneur exécutant les travaux :			<input type="checkbox"/> Cocher si propriétaire		
Nom : _____			Téléphone : _____		
Adresse : _____			Code postal : _____		
Ville : _____			No RBQ : _____		
			No NEQ : _____		
Autres professionnels :					
Nom : _____			Téléphone : _____		
Contact : _____			Courriel : _____		

DOCUMENTS REQUIS**ANNEXE**

<ul style="list-style-type: none"> • Deux copies des plans du bâtiment (si possible, une copie numérique) à l'échelle et la description des travaux envisagés, incluant les plans, élévations, coupes, profils (de tous les étages et façades), les matériaux de parement extérieur, précisant les normes applicables en vertu des règlements d'urbanisme. La description de la résistance des séparations coupe-feu, avec l'emplacement et le degré pare-flamme des dispositifs d'obturation doivent être indiqués aux plans <ul style="list-style-type: none"> a) Lorsque requis en vertu de la Loi sur le bâtiment, L.R.Q., c. B-1.1, la Loi sur les architectes, L.R.Q., c. A-21, la Loi sur les ingénieurs, L.R.Q., c. I-9, ou toutes autres lois désignant un professionnel pour la réalisation des plans, les plans et documents doivent être signés et scellés par ce professionnel. De plus, le sceau professionnel d'un technologue doit être apposé sur les plans accompagnant toute demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment principal, et ce, pour toute construction non visée par la Loi sur le bâtiment, L.R.Q., c. B-1.1, la Loi sur les architectes, L.R.Q., c. A-21, la Loi sur les ingénieurs, L.R.Q., c. I-9, ou toutes autres lois désignant un professionnel pour la réalisation des plans; 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Un plan projet d'implantation ou croquis, lorsque le projet vise la construction d'un bâtiment accessoire ou un agrandissement de plus de 20% de la superficie de plancher d'un bâtiment accessoire, en un exemplaire et indiquant, de façon non limitative, les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> a) La dimension et la superficie du terrain; b) La localisation des lignes de rues, leurs dimensions et le caractère privé ou public; c) La localisation projetée des constructions, bâtiments ou ouvrages, incluant ses dimensions, les marges d'implantation ainsi que tout élément, actuel ou projeté, susceptible d'affecter la construction; d) Lorsque pertinent, la localisation des espaces de stationnement (allée de circulation et cases de stationnement), des entrées charretières, des allées véhiculaires et des espaces de chargement et de déchargement; e) S'il y a lieu, la localisation des servitudes, passages, sentiers, infrastructures, lignes de transmission électrique, égouts et autres équipements ou infrastructures susceptibles d'affecter la construction; f) L'identification et la localisation du réseau hydrique, incluant les lacs, les cours d'eau, les milieux humides, la détermination de la limite du littoral et de la rive, etc.; g) S'il y a lieu, la localisation du système autonome de traitement des eaux usées, du système de prélèvement d'eau, du système de géothermie. 	<input type="checkbox"/>



1110, chemin Principal
Saint-Joseph-du-Lac (Québec)
JON 1M0
Tél : 450-623-1072
Fax : 450-623-2889
Site internet : sjdl.qc.ca

SAINT-JOSEPH-DU-LAC

DEMANDE DE PERMIS BÂTIMENT AGRICOLE CONSTRUCTION ACCESSOIRE

Coût 30 \$

• La description détaillée des matériaux utilisés (type des matériaux, modèles, couleur, etc.)	<input type="checkbox"/>
• Autorisation ou avis de conformité accordé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, lorsque requis par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (s'il y a lieu);	<input type="checkbox"/>
• Une copie conforme de tout certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit être fournie (s'il y a lieu);	<input type="checkbox"/>
• Lors d'une demande relative à une activité complémentaires à l'agriculture à l'intérieur d'une exploitation agricole, la preuve de la réclamation de l'Union des producteurs agricoles (UPA) aux fins de la cotisation exigée du producteur au sens de la Loi sur les producteurs agricoles (RLRQ, chapitre P-28), lorsque requis (s'il y a lieu);	<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

	OUI	NON
• Le terrain est situé sur un coin de rue? (Si oui, veuillez communiquer avec le service de l'urbanisme pour obtenir de plus amples informations)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Des arbres seront abattus pour le projet?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Est-ce que l'on retrouve aux limites du terrain un cours d'eau ou un fossé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DÉCLARATION

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais et exacts.

Signature : _____ Date : _____

À noter :

- 1- Le fonctionnaire désigné pour l'évaluation de la demande peut demander toute autre information jugée nécessaire.
- 2- Les documents requis pour déposer une demande de permis doivent être remplis de manière indélébile afin de garantir leur lisibilité et leur conformité.
- 3- Les demandes de permis et de certificat assujetties au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) doivent être présentées au CCU et approuvées par le conseil municipal.